Famille COYCAUT Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	74

Règlement à effectuer **74**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.